



PROCES-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 29 MARS 2023 à 19 H 00

Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité

Date de la convocation : 23 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué-sur-Logne* ;
M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ;
Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD *de Legé* ;
M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ;
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
M. Jean CHARRIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Alain PINABEL, *de Touvois*, qui donne pouvoir à Laurent ROBIN
Mme Anne POTIRON *de Paulx*, qui donne pouvoir à Christian GAUTHIER
M. Jean BARREAU *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Laura GLASS
Mme Yveline JAUNET *de Legé*, qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD
M. Gérard LOUBENS *de Legé*, qui donne pouvoir à Jacky BREMENT
Mme Catherine PROU *de La Marne*, qui donne pouvoir à Jean-Marie BRUNETEAU

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; Mme Sophie BELLIN, *Responsable finances*
A été élu secrétaire de séance : M. Laurence DELAUAUD, *de Legé*

I - FINANCES (rapporteur Manuella PELLETIER-SORIN)

- Débat d'orientations budgétaires 2023

II – INFORMATIONS DIVERSES

- Décisions du Président

Le président présente ses excuses compte tenu de l'actualité compliquée sur le retard et les problèmes d'organisation que nous avons eu.

Le débat d'orientation fait suite à une commission élargie au bureau tenue le mercredi 22 mars 2023. Cette dernière a établi des propositions transmises à JMS CONSULTANT, M SCHMITT ici présent, qui les a incorporées dans la nouvelle version du DOB.

Les membres du bureau et de la commission finances en ont eu connaissance, le président s'excuse auprès des autres membres qui n'ont pas eu suffisamment tôt les documents pour pouvoir les explorer.

Le dernier PV du conseil communautaire n'a pas été rédigé à la suite de l'absence de l'assistante de direction qui a quitté son poste et n'est pas remplacée à ce jour. La prochaine fois deux PV seront à valider.

Demande de Mme Manuella PELLETIER-SORIN d'ajouter à l'ordre du jour le sujet des agents des espaces verts, ce qui est accepté.

I – FINANCES (rapporteur Laurent ROBIN)

- Débat d'orientations budgétaires 2023

Le président présente les documents de la commission des finances élargie au bureau du 22 mars 2023 en terme budgétaire soit :

- Charges à caractère général : + 1 282 K€ (soit 28 %)
- Charges de personnel : + 456 K€ (soit 10 %) pour un montant de 4 970 187 €

Ceci nous conduit à une CAF Négative d'environ – 600 K€ ce qui n'est pas tenable. L'objectif est de retrouver une capacité d'auto-financement positive de + 600 K€.

La recommandation de Monsieur Schmitt est une baisse de 500.000 € sur les charges à caractère général pour atteindre 5290 K€ soit 17% de plus que le réalisé 2022.

Trois hypothèses ont été étudiées donc :

- Application d'une baisse uniforme de 8,63 % (soit 500 K€ / 5 789 K€) sur tous les services et sur toutes les prévisions budgétaires,
- Application d'une baisse de 8,63 % uniquement sur la partie variable (hors marchés Déchetterie, OM, Voirie, Energies, Carburant) mais la baisse n'est que de 189 K€, insuffisante.
- Application d'une baisse de 22,43 % sur la partie variable des charges (hors marchés Déchetterie, OM, Voirie, Energies, Carburant) pour 492 K€ d'économies.

La Commission des finances a proposé d'appliquer la stratégie numéro 3.

Les charges salariales en 2022 budget étaient de 4 585 000 € pour un réalisé de 4 514 000 € donc une dépense moindre. Dans le cadre du DOB, il est proposé une croissance de 456 000 € sur les charges salariales avec un certain nombres d'éléments incompressibles comme :

- L'augmentation des charges et du SMIC,
- Une augmentation du point d'indice en milieu 2022 répercuté en 2023 en année pleine,
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) annuel (évolution des carrières),
- Evolution du RIFSEEP
- Les contractuels et saisonniers
- Les recrutements à venir : commandes publiques pour 6/12, DRH pour 6/12, Instructeur ADS 9/12 et Assistante de Direction 8/12 à temps complet (en remplacement de l'agent qui était à ce poste à 0.8 ETP)

Soit une charge salariale de 4 970 187 € au chapitre 012, validée par la commission du 22 mars 2023.

Cela nous permet d'atteindre l'économie attendue mais ce n'est pas suffisant pour retrouver la capacité autofinancement visée qui est 600.000 €.

Observations /questions : Mme Laëticia PELTIER demande si le poste ADS est un nouveau poste. Il lui est répondu que non et qu'il s'agit de la reconstitution du service à la suite du départ d'un agent.

Les tableaux sur la TEOM, GEMAPI et foncier sont présentés.

Pour les OM, elles sont génératrices d'un déficit important et qui, au fil de l'eau, s'est creusé.

A la commission de finances, a été évoqué de ne pas creuser plus le déficit. Le choix validé est d'augmenter le taux des ordures ménagères à un niveau qui permette de rester sur le même déficit qu'en 2022 soit 200 000 €.

Le président ajoute que, pour le déficit résiduel des 200 000 €, on espère le résoudre en travaillant sur le coût de fonctionnement du service, sur les fréquences de ramassage etc.

Observations /questions : Mme Nathalie DEJOUR demande si le déficit est cumulé ou annuel.

Il est annuel, répond le Président et il rappelle que l'année dernière le même débat a eu lieu. Il aurait fallu augmenter le taux de 19 % pour combler le déficit et il a été décidé d'augmenter de 10 % le taux de 2022 ce qui a été voté et mis en œuvre. Pour le complément d'augmentation, il était décidé de l'appliquer en 2023 pour retrouver l'équilibre mais le déficit s'est aggravé.

On ne parle pas de déficit cumulé sachant que ce n'est pas un budget annexe. Le déficit est comblé par le budget général.

Mme Laëticia PELTIER demande si on connaît les taux pratiqués autour de nous ; ce à quoi répond M. Antoine Michaud que pour Grand Lieu, c'est la redevance incitative donc pas de taux de TEOM. Pour Pornic Agglo, il existe deux taux de TEOM : 13,17 % pour la partie littorale et 12,17 % pour la partie rétro- littorale. Les bases ne sont pas les mêmes.

Mme Laëticia PELTIER souhaite savoir ce qu'il en est de la redevance incitative pour la CCSRA à la suite du diagnostic.

Le Président indique qu'un groupe de travail suit le dossier avec M. PERROCHAUD Olivier.

Ce dossier est en attente car le déménagement de la déchetterie est prioritaire.

Mme PELLETIER-SORIN ajoute que, si on passe en redevance incitative, il faudra absolument que ce budget soit équilibré avec les investissements envisagés et voir si c'est réalisable.

M. Yves BATARD précise qu'il faut prioriser les dossiers et que la redevance incitative n'est pas abandonnée.

M. Antoine MICHAUD demande si les exonérations de la TEOM accordées ont été étudiées et à quelle hauteur et si pour les gros producteurs, elle ne pourrait pas aussi permettre d'amener des recettes.

Le Président répond que ce travail a été abordé en commission mais pas retravaillé.

M. Yves BATARD ajoute que les moyens humains ne sont pas extensibles et que M. PERROCHAUD gère les dossiers un peu au jour le jour.

Mme Manuella PELLETIER-SORIN évoque les barrières dont on parle depuis 4 ans.

M. Yves BATARD répond que le dossier est en cours pour une installation opérationnelle d'ici la fin d'été début septembre.

Le Président ajoute que c'est un investissement qui générera des économies et M. Jean CHARRIER, que l'installation des barrières est indispensable. Les habitants vont sur des territoires extérieurs. Il faut relativiser le gain.

Le Président rétorque qu'une discussion a eu lieu avec les autres collectivités pour une harmonisation, de manière que les badges d'entrée puissent être lus par l'ensemble des dispositifs de manière à mesurer les apports.

La commission environnement a proposé de supprimer les colonnes de collecte d'emballages. Ce point sera débattu dans le bureau de la semaine prochaine.

M. Claude NAUD pense que, si on va vers la redevance incitative, il serait bien de faire des comparaisons avec le coût total divisé par le nombre d'habitants ou de foyers. Ce ratio trouvé sera un indicateur qui nous amènera à faire un choix pertinent.

M. Yves BATARD ajoute que pour la redevance incitative, il doit y avoir une logistique importante pour gérer les impayés.

Pour le Président, la taxe s'applique sur la valeur locative, la redevance incitative est à la levée, elle est donc variable en fonction du nombre de volumes de déchets générés par le ménage.

Mme Manuella PELLETIER-SORIN explique qu'avec la TEOM, la trésorerie prend un pourcentage pour les frais de gestion.

M. Antoine MICHAUD dit que la redevance incitative s'appliquera aussi aux collectivités sachant qu'ils sont exonérés de droit de la TEOM.

Le Président conclut qu'une étude complète exhaustive et comparative des différentes solutions sera faite ce qui ne sera pas la priorité en 2023.

Après ces échanges et la proposition de la commission consiste à passer le taux de TEOM 15,81 % soit une augmentation de 12 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

La GEMAPI

La proposition de la commission est d'augmenter le montant de la taxe GEMAPI de 40 000 € pour arriver à un volume perçu de 200 000 €.

Au 1^{er} juillet 2023, avec la dissolution du SAH, les prestations assurées par ce syndicat seront faites par le Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu et par le SMBB. Cela va générer des coûts supplémentaires, 30 000 € en 2024.

Le taux de foncier bâti

Le taux de foncier bâti a subi un certain nombre de mouvements dans le cadre de la fusion il s'est traduit par une baisse des taux sur l'ancienne CCRM et une augmentation sur l'ancienne CCLAM de manière à s'ajuster à un niveau identique sur l'ensemble des communes.

Il est proposé d'augmenter ce taux de 1,5 % soit un taux foncier à 5,77 % ce qui génère 16 000 € supplémentaires.

M. SCHMITT rappelle les résultats de l'exercice 2022 en incluant le paiement de la Boucardière de 600 000 € dont 300 000 € provisionnés sur l'exercice 2021 et la prospective financière avec la présentation du PPI 2023/2026.

L'auto-financement ressort à 603 000 € ce qui n'est pas un très bon niveau. Au niveau du plan pluriannuel, il faudrait être plus solide.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent en 2023, l'augmentation de la contribution du SDIS, l'inflation des dépenses comme l'énergie, l'électricité et les contrats ainsi que les charges du personnel. La dette est faible : moins d'une année pour la rembourser.

En matière de fiscalité, on peut voir que les bases augmentent de 7.10 % pour 2023 et que l'augmentation de 1.5 % du taux de la taxe foncière ne représente que 16 000 € en plus.

Les dépenses d'investissement avec un PPI de 2023/2026 présente un total potentiel de 17 000 000€ dont 3 004 000 € sur 2023 dont le dossier de la gendarmerie pour les phases études avec des réalisations prévues en 2024 à 2026.

Le président indique que ce dossier gendarmerie dont on a envisagé une approche différente avec une construction par un bailleur social est en cours de discussion.

M. SCHMITT indique qu'il n'y a pas beaucoup de subventions dans les programmes d'investissement, il faut en optimiser plus.

Observations/questions : Mme Laëtitia PELTIER expose que lors du DOB communal, la question du pourcentage que représente finalement les dotations d'État dans nos recettes a été posée.

Pour le président, des investissements ne génèrent pas de recettes mais certains vont générer des économies en section de fonctionnement. (Exemple le chauffage des piscines ...). On va les favoriser pour retrouver de la CAF.

M. SCHMITT répond que pour les subventions, on peut avoir de 20 à 38 % des recettes qui peuvent être des dotations de l'état (DGF) au niveau communal, mais l'intercommunalité atteint 9 % de dotation.

Pour M. Jean CHARRIER, il y a le contrat intercommunal qui est en cours et qui devra être signé. La question d'intégrer les recettes 1 000 000 € prévues dans ce contrat est posée.

Le Président répond qu'il n'est pas intégré actuellement mais il devra l'être. Dans le PPI présenté figure les coûts, mais pas les aides et les subventions qu'il faudra aller chercher. C'est un document de travail.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

↳ *Décision : Le Conseil communautaire prend acte des différents documents présentés*

Observations/questions : M. Claude NAUD indique qu'au mois de juillet 2022, M. SCHMITT avait fait un travail sur le pacte financier et fiscal, et que nous avons tous les éléments pour déboucher sur le pacte fiscal et financier.

Le Président ajoute qu'il y a encore du travail dans les mois qui viennent à faire, pour nous mettre d'accord sur ce pacte financier et fiscal.

Remarques de plusieurs élus :

Le service espaces verts manque d'effectifs à la suite des différents départs en retraite de 2022, des mutations sur 2023 et démissions de plusieurs agents dues au mal être des agents. Les agents s'interrogent sur leur travail. Mme Manuella Pelletier-Sorin demande à remplacer les départs ce qui est appuyé par M. Jacky Brément. M. Claude Naud rappelle qu'il s'agit d'un service mutualisé qui doit fonctionner comme le service ADS.

Le président précise qu'à la commission d'octobre, la proposition a été refusée. Il propose de débattre du sujet lors du prochain bureau communautaire. Il est d'accord pour embaucher si un fonctionnement est trouvé. Il faut prévoir un diagnostic de ce service et voir son financement avec le pacte fiscal et financier. Une grille pour recueillir les besoins de chaque commune sera élaboré.

Il devra être procédé à des recrutements sur des postes pérennes afin que le service fonctionnement normalement.

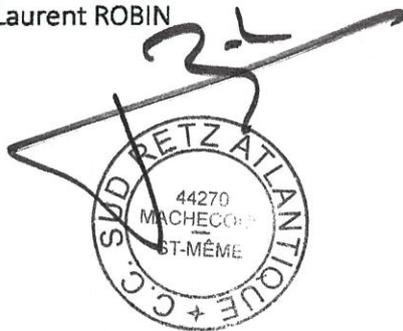
M. Jean-Luc PETIT-ROUX rappelle qu'il s'agit d'un service commun et que la charge doit être supportée par les communes aussi. Il rajoute qu'il souhaite que les agents soient associés dans les échanges. Une note a été envoyée aux agents pour rappeler qu'ils ont une hiérarchie pour poser des questions. Les étapes de validation des décisions (commission, bureau, conseil communautaire) sont évoquées.

Le président souhaite que ce service soit maintenu et qu'au prochain bureau on trouve les modalités de fonctionnement de ce service.

VI- INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h50

Le Président
Laurent ROBIN



La Secrétaire
Laurence DELAUAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line.